

Charte des Centres médico-sociaux du canton de Vaud

Sous l'égide d'Associations/Fondation régionales et de l'Organisme médico-social vaudois (OMSV), les centres médico-sociaux (CMS), présents dans l'ensemble du canton de Vaud, proposent diverses prestations d'aide et de soins à domicile.

Cette Charte des CMS précise comment et dans quel esprit nous intervenons, et quels engagements nous prenons envers nos clients.

> Quels sont nos principes d'intervention ?

Nous garantissons aux personnes momentanément ou durablement atteintes dans leur santé les prestations d'aide et de soins à domicile nécessaires. Toute personne habitant le canton de Vaud peut recourir aux interventions d'un centre médico-social, sans distinction de revenu ou de type d'affection.

Nous faisons partie du dispositif sanitaire cantonal. Nos prestations et nos tarifs sont définis d'entente avec les autorités responsables. Afin de garantir à nos clients les services dont ils ont besoin, nous collaborons avec les autres partenaires du réseau sanitaire vaudois. Nos ressources sont utilisées de manière à obtenir les résultats attendus au meilleur coût pour la collectivité.

> Quelles prestations offrons-nous ?

Nous proposons des mesures de soins, de soutien, de réadaptation, d'intégration sociale et d'éducation à la santé visant à **maintenir l'autonomie** et l'indépendance du client.

> Des professionnels au service des clients

Tous les collaborateurs des CMS sont au bénéfice d'une **qualification professionnelle reconnue**, complétée régulièrement par de la formation continue.

Ouvrant au sein d'une **équipe pluridisciplinaire**, ils mettent en commun leurs compétences et leur sensibilité et coordonnent leurs actions afin de répondre de la manière la plus adéquate aux besoins du client.

> Si vous êtes client-e d'un CMS...

Nous devenons vos partenaires – Afin de mettre en place les mesures de soutien qui vous sont nécessaires, nous comptons sur votre collaboration active et celle de votre entourage. Vous participez au choix des prestations requises. Nous maintenons un contact régulier avec votre médecin et vous êtes régulièrement informé et consulté quant à l'évolution des interventions et aux dispositions à prendre. **Vos besoins sont notre priorité** – Nos interventions se font dans le respect de vos valeurs, croyances et habitudes, de votre mode de vie et sphère privée. Vous pouvez en tout temps avoir accès aux informations vous concernant.

> Quels sont nos engagements ?

Les demandes d'intervention font l'objet d'une **évaluation** qui tient compte de vos besoins et souhaits, de vos ressources et celles de votre entourage, ainsi que de nos moyens. L'évaluation détermine la nature, l'ampleur, la fréquence et la durée des prestations requises.

Après réception de votre demande, **nous vous contactons au plus tard dans les 24 heures** et mettons en place les mesures convenues avec vous.

Vous êtes informé des propositions d'intervention. Les motifs d'un refus éventuel vous sont communiqués et nous nous efforçons dans ce cas de vous orienter vers un service plus adapté à vos besoins.

Nous respectons toutes les dispositions légales lors du traitement des données vous concernant. Nous veillons au maintien du secret professionnel et demandons votre accord pour transmettre à des intervenants externes des informations à votre sujet.

Les Associations et Fondation d'aide et de soins à domicile et l'OMSV s'engagent à respecter cette Charte.

Mars 2008